

DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Lancement 2008

Cadre de référence :

- ▶ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ▶ Cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations

Porteur du projet : Direction des Transports
Partenaires extérieurs : Région, CG31, et autres CG, C2A et CACM

Le territoire départemental compte 4 collectivités compétentes en matière de transports collectifs :

- la Région Midi-Pyrénées avec les lignes régulières et les réseaux TER,
- le Conseil général avec le réseau départemental Tarn Bus,
- la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et son réseau urbain Libellus,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois et son réseau urbain Albibus.

L'harmonisation de ces réseaux en terme d'horaire, de tarification et de points de correspondance est indispensable afin de faciliter la mobilité sur le territoire et ainsi rendre attractifs les transports collectifs.

C'est un des objectifs poursuivis par le Conseil général.

Le projet :

Plusieurs axes de travail sont envisagés par le Conseil général pour conduire à une meilleure harmonisation des réseaux départemental, régional et urbains, à savoir :

- l'interopérabilité des titres de transport,
- la complémentarité des réseaux,
- l'intermodalité de la billettique.

Bien évidemment, ces actions seront conduites en partenariat avec l'ensemble des autorités organisatrices du transport.

Suivi et indicateurs :

- Nombre de réseaux compatibles avec la billettique Tarn Bus
- Nombre de points de correspondance et de courses en correspondance

Environnement

Limiter les déplacements individuels et lutter contre les émissions de GAS

Social

Faciliter l'accès et l'utilisation des transports collectifs

Economie

Réduire les coûts pour les usagers

Gouvernance

Faciliter le partenariat et la coordination entre les acteurs

